
SÉANCE SPÉCIALE DU 19 DÉCEMBRE 2007

À une séance spéciale tenue le 19 décembre 2007, à 20 h 30, au lieu ordinaire des réunions du conseil, étaient présents :

Monsieur Marcel Corriveau, maire
Monsieur Denis Côté, conseiller, district numéro 1
Monsieur Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2
Madame Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
Madame Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4
Monsieur Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
Monsieur Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

Le greffier atteste que plus de 40 personnes sont présentes dans la salle.

ORDRE DU JOUR

- 1- Adoption de l'ordre du jour
- 2- Questions découlant du procès-verbal
- 3- Approbation du procès-verbal du 17 décembre 2007
- 4- Adoption des comptes payés et à payer
- 5- Nomination d'un commissaire industriel
- 6- Nomination d'un responsable espaces verts et aménagements paysagers
- 7- Désignation de transfert d'une employée du Service des travaux publics au Service des loisirs
- 8- Prolongation du contrat d'un employé en début 2008 au Service du greffe
- 9- Adjudication d'un contrat pour la collecte des encombrants
- 10- Dossiers d'urbanisme
- 11- Dossiers d'administration générale
- 12- Dossiers de la trésorerie
- 13- Dossiers relatifs aux travaux publics
- 14- Période de questions des citoyens (15 minutes portant exclusivement sur les sujets à l'ordre du jour)
- 15- Période d'intervention des membres du conseil
- 16- Clôture de la séance



1- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION NO RVSAD-2007-1077, point no 1, séance spéciale du 19 décembre 2007

RÉFÉRENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

QUE l'ordre du jour de la séance spéciale du 19 décembre 2007 soit accepté tel que présenté;

QUE constat unanime soit fait que la présente réunion est convoquée conformément à la Loi sur les cités et villes et aux usages acceptés;

EN CONSÉQUENCE les membres du conseil de ville considèrent que l'avis de convocation est bon et valable et y renoncent par la présente.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



2- QUESTIONS DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

POINT NO 2, séance spéciale du 19 décembre 2007

Questions et commentaires du conseil concernant le procès-verbal de la séance spéciale du 17 décembre 2007.



3- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 17 DÉCEMBRE 2007

RÉSOLUTION NO RVSAD-2007-1078, point no 3, séance spéciale du 19 décembre 2007

RÉFÉRENCE : Procès-verbal du 17 décembre 2007

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

APPUYÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De l'adoption du procès-verbal de la séance suivante :

- Séance spéciale du 17 décembre 2007.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



4- ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

RÉSOLUTION NO RVSAD-2007-1079, point no 4, séance spéciale du 19 décembre 2007

RÉFÉRENCES : MVSAD-2007-498 ; document déposé trésorerie; factures de fournisseurs à faire autoriser par le conseil

CONSIDÉRANT le mémoire administratif déposé et le comité plénier;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2

APPUYÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'autoriser le paiement des comptes à payer selon la liste fournie le 18 décembre 2007 pour un montant de 259 604,43 \$;

D'entériner la liste des comptes payés de décembre 2007 au montant de 1 826 752,85 \$;

D'entériner la liste des chèques à ratifier et des comptes à payer déposée le 19 décembre 2007.

Total : 2 086 357,28 \$

Adopté à l'unanimité par les élus votants



5- NOMINATION D'UN COMMISSAIRE INDUSTRIEL

RÉSOLUTION NO RVSAD-2007-1080, point no 5, séance spéciale du 19 décembre 2007

RÉFÉRENCE : MVSAD-2007-502

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures récupérera le parc industriel François-Leclerc à compter du 1^{er} janvier 2008 à la suite de l'adoption du projet de loi 6 adopté le 6 novembre 2007;

CONSIDÉRANT QU'afin de promouvoir le développement économique du parc industriel ainsi que celui de la ville, nous devons procéder à l'engagement d'un commissaire industriel pour ce faire. À cet effet, des entrevues ont eu lieu et nous avons retenu la candidature de M. Vahé Kasapoglu;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'autoriser l'engagement de M. Vahé Kasapoglu selon le contrat de travail à intervenir selon les modalités précitées.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



6- NOMINATION D'UN RESPONSABLE ESPACES VERTS ET AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS

RÉSOLUTION NO RVSAD-2007-1081, point no 6, séance spéciale du 19 décembre 2007
RÉFÉRENCE : MVSAD-2007-505

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures a procédé à l'été 2007 à l'affichage d'un appel de candidatures afin de combler un poste pour l'entretien des espaces verts et aménagements paysagers;

CONSIDÉRANT QU'à cette fin, nous avons embauché Mme Louise Veilleux à titre de responsable de l'entretien des espaces verts et aménagements paysagers durant l'été 2007;

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
APPUYÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De nommer Mme Louise Veilleux afin de combler le poste de responsable des espaces verts et aménagements paysagers – journalier saisonnier pour le Service des travaux publics selon les conditions décrites dans la convention collective des employés manuels en vigueur.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



7- DÉSIGNATION DE TRANSFERT D'UNE EMPLOYÉE DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS AU SERVICE DES LOISIRS

RÉSOLUTION NO RVSAD-2007-1082, point no 7, séance spéciale du 19 décembre 2007
RÉFÉRENCE : MVSAD-2007-504

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures a procédé à l'ouverture d'un concours ACVSAD-2007-043 à la suite du départ de Mme Lucille Julien qui occupait le poste de préposée au soutien administratif au Service des loisirs. Ce concours a été affiché à l'interne et à l'externe durant une période de deux semaines;

CONSIDÉRANT QU'à cet effet, Mme Catherine Hardy du Service des travaux publics a posé sa candidature pour ce concours. Après l'avoir rencontrée, nous avons constaté qu'elle possédait les qualifications nécessaires afin de combler ce poste;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'autoriser le transfert de Mme Catherine Hardy au Service des loisirs, et ce, à compter du 7 janvier 2008 selon les conditions décrites dans l'exposé de la situation.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



8- PROLONGATION DU CONTRAT D'UN EMPLOYÉ EN DÉBUT 2008 AU SERVICE DU GREFFE

RÉSOLUTION NO RVSAD-2007-1083, point no 8, séance spéciale du 19 décembre 2007
RÉFÉRENCE : MVSAD-2007-503

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures a procédé à l'automne 2007 à l'affichage de l'appel de candidatures pour le poste de stagiaire en droit. À la suite des entrevues, nous avons engagé Mme Caroline Nadeau comme stagiaire en droit pour une période de six mois;

CONSIDÉRANT QU'en décembre 2007, nous avons procédé à l'affichage d'un poste de greffier adjoint et ressources humaines pour le Service du greffe afin de combler l'effectif de ce service étant donné le fort volume de travail à effectuer;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2

APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'autoriser la prolongation du contrat de Mme Caroline Nadeau en début 2008 au Service du greffe en lieu et place de l'ouverture du poste de greffière adjointe à compter de février 2008 et selon les conditions décrites des cadres qui sera en vigueur en 2008. À cette fin, l'affichage du poste de greffier adjoint est en conséquence annulé et il n'y sera pas donné suite.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



9- ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS

RÉSOLUTION NO RVSAD-2007-1084, point no 9, séance spéciale du 19 décembre 2007

RÉFÉRENCE : MVSAD-2007-496

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres sur invitation a été émis auprès de quatre fournisseurs pour la collecte des encombrants. La demande consiste en une collecte des encombrants correspondant à une journée par mois, sur l'ensemble du territoire. Le tonnage est estimé à 125 t/an. À l'appel d'offres, s'était ajouté un addenda pour préciser le tonnage/année et la garantie d'exécution;

CONSIDÉRANT QUE les quatre soumissions reçues sont conformes et les prix varient de 160 \$ à 289,31 \$ la tonne comme en fait foi le document d'ouverture de soumission. Le meilleur prix est offert par Gaudreau Environnement, mais ce prix correspond au double du prix payé actuellement, soit 86 \$/tonne. Quelles sont les raisons qui peuvent expliquer cette explosion du prix ? Plusieurs raisons expliquent cela : le changement dans le devis nécessite une ségrégation supplémentaire (matières métalliques et halocarbures séparés du reste des encombrants) impliquant deux collectes avec deux camions différents; les soumissionnaires ne sont pas réellement intéressés au contrat; un manque de spécification quant aux équipements à utiliser; le prix unique à la tonne demandé alors qu'il pourrait être plus représentatif d'obtenir deux prix à la tonne. En résumé, l'appel d'offres n'était pas suffisamment clair pour permettre aux soumissionnaires d'offrir les meilleurs prix possibles;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De refuser les offres des soumissionnaires qui ont répondu à l'appel d'offres AOVSD-2007-035;

De reprendre l'appel d'offres avant Noël en spécifiant les équipements à utiliser, en enlevant la contrainte de camion couvert pour la collecte des matières métalliques / halocarbures et en demandant deux prix : un prix pour la collecte des matières métalliques / halocarbures et un prix pour la collecte des autres encombrants. Afin de diminuer les risques, demander des prix pour deux options : contrat d'un an et trois ans. La collecte de janvier 2008 serait reportée en février 2008.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



10- DOSSIERS D'URBANISME

RÉSOLUTION NO RVSAD-2007-1085, point no 10, séance spéciale du 19 décembre 2007

RÉFÉRENCE :

(AUCUN)



11- DOSSIERS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RÉSOLUTION NO RVSAD-2007-1086, point no 11, séance spéciale du 19 décembre 2007
RÉFÉRENCE :

(AUCUN)



12- DOSSIERS DE LA TRÉSORERIE

RÉSOLUTION NO RVSAD-2007-1087, point no 12, séance spéciale du 19 décembre 2007
RÉFÉRENCE :

(AUCUN)



13 DOSSIERS RELATIFS AUX TRAVAUX PUBLICS

RÉSOLUTION NO RVSAD-2007-1088, point no 13, séance spéciale du 19 décembre 2007
RÉFÉRENCE :

(AUCUN)



14- PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS (15 MINUTES PORTANT EXCLUSIVEMENT SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR)

POINT NO 14, séance spéciale du 19 décembre 2007



15- PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

POINT NO 15, séance spéciale du 19 décembre 2007



16- CLÔTURE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION NO RVSAD-2007-1089, point no 16, séance spéciale du 19 décembre 2007

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour est épuisé;

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De clôturer la séance de ce 19^e jour du mois de décembre 2007 à 21 h et de remercier tous les intervenants pour leur collaboration.

Adopté à l'unanimité par les élus votants


M. Marcel Corriveau, maire
RVSAD-2015-8849
D. M. J. Joffe


M. Jean-Pierre Roy, directeur général et greffier